

RAPPORT N° 535 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 MARS 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 7 au 14 mars 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, six (6) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura , Burunga et Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 8 mars 2026, dans la matinée, deux corps sans vie d'une femme et d'un homme ont été retrouvés pendus à une corde dans deux localités différentes de la province de Bujumbura.

Le premier corps, celui d'une femme connue sous le nom de Marie Nahayo, âgée de 80 ans, a été retrouvé pendu à un arbre situé dans la cour de son domicile situé sur la transversale 6 du quartier de Kagazi, dans la zone et commune de Cibitoke. Selon des voisins de la victime, la mort de cette octogénaire suscite de soupçons d'assassinat par des individus non encore identifiés. Ils estiment qu'il aurait été difficile pour une femme de son âge de grimper sur un arbre afin de se suicider, en raison de la faiblesse de sa force physique liée à son âge avancé. Ils demandent l'ouverture d'une enquête approfondie pour élucider les circonstances exactes de la mort de Marie Nahayo et découvrir les responsables éventuels afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Pour le second corps, celui d'Éric Ndayisenga, âgé de 42 ans, il a été retrouvé pendu à un arbre sur la sous-colline de Rutaba de la colline et zone de Nyamakarabo, dans la commune de Mugina. Selon des sources locales, Éric Ndayisenga aurait laissé une lettre dans laquelle il demandait pardon aux personnes qu'il aurait offensées ou

lésées. Il était connu comme un Imbonerakure¹ qui avait la réputation d'entretenir des relations conflictuelles avec plusieurs personnes dans son voisinage. En effet, il aurait à plusieurs reprises menacé ou agressé des habitants de sa localité en se considérant intouchable, en raison de son appartenance politique.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture des enquêtes impartiales et approfondies pour déterminer les circonstances exactes de ces décès et découvrir les auteurs éventuels afin qu'ils traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le lundi 9 mars 2026, dans l'après-midi, aux alentours de 17 heures, le corps sans de Béatrice Mpawenimana, âgée de 40 ans, a été découvert dans sa chambre à son domicile situé sur la colline de Kibati, zone de Masango, commune de Bukinyanya, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, une corde a été retrouvée autour de son cou. Toutefois, des voisins et membres de sa famille estiment que des individus non encore identifiés auraient assassiné la victime avant de placer une corde autour de son cou pour faire croire à un suicide.

Selon des sources administratives, Béatrice Mpawenimana avait récemment déménagé au chef-lieu de la commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera, pour rejoindre son mari qui y exerce une activité de commerce de bétail. Elle revenait toutefois régulièrement sur la colline de Kibati pour s'occuper des travaux agricoles.

D'après les mêmes sources, Béatrice Mpawenimana était arrivée sur la colline de Kibati depuis le samedi 7 mars et son corps a été retrouvé deux jours plus tard.

¹ Les Imbonerakure sont des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

Le corps de Béatrice Mpawenimana a été par la suite transféré à l'hôpital de Ndora pour une autopsie, avant d'être remis à sa famille en vue de son inhumation.

SOS-torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale afin de d'identifier et traduire en justice les auteurs du crime, conformément à la loi.

- Le lundi 9 mars 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Pascal Gahungu, âgé de 66 ans, a été retrouvé flottant dans les eaux de la rivière Kaniga au pied de la colline de Gihehe, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps de Pascal Gahungu présentait de profondes blessures à la tête, ce qui fait penser qu'il aurait été assassiné par des individus non encore identifiés qui auraient ensuite jeté son corps dans la rivière afin de simuler une noyade. Le chef de la colline de Gihehe, Donatien Nkunuzimana, indique que Pascal Gahungu était porté disparu depuis le 6 mars 2026. Son corps a été inhumé le même jour après le constat effectué par un Officier de Police Judiciaire (OPJ).

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier les auteurs du crime et de les punir conformément à la loi.

- Le mardi 10 mars 2026, dans la matinée, des écoliers se rendant à l'école ont découvert le corps sans vie d'un jeune homme identifié sous le nom de Cédric Iteriteka, âgé de 20 ans, dans la rivière de Nyakigezi, au pied de la colline de Gitobo, zone de Muhweza, commune de Bururi, dans la province de Burunga.

Selon des témoins oculaires, le corps présentait des blessures à la tête qui montrent que le jeune homme a été assassiné par des individus non encore identifiés.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier les auteurs du crime et de les sanctionner conformément à la loi.

- Le jeudi, 12 mars 2026, tôt dans la matinée, le corps sans vie du responsable local du parti CNDD-FDD dans la zone de Ndora, Abraham Niyigarura, âgé de 41 ans, a été retrouvé dans la rivière Kaburantwa, non loin de son domicile, au pied de la colline de Bitare, zone de Ndora, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps d'Abraham Niyigarura présentait des blessures à la tête, ce qui montre qu'il a été assassiné par des individus non encore identifiés, avant de jeter son corps dans la rivière Kaburantwa. Un proche dans la famille du défunt indique qu'il avait, la veille, passé la journée chez lui et se demande comment son corps ait pu se retrouver dans la rivière le lendemain matin.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les auteurs du crime et de les sanctionner conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.